

<https://47.snuipp.fr/Une-tribune-pour-defendre-les-AESH>



Une tribune pour défendre les AESH

- Métier - Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) -

Date de mise en ligne : jeudi 19 mars 2026

Dernière mise à jour : 19 mars 2026

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Dans une tribune commune, syndicats, associations et militantes féministes dénoncent une contradiction flagrante entre les discours politiques et la réalité. Le rôle crucial des Accompagnant-es d'Élèves en Situation de Handicap dans l'École inclusive contraste fortement avec la grande précarité de cette profession.

Majoritairement exercé par des femmes (plus de 94 %), ce métier demeure l'un des plus précaires de l'Éducation nationale. Situation d'autant plus inacceptable qu'elle perdure après le récent rejet d'une proposition de loi visant à améliorer les conditions d'emploi des AESH. Pour les signataires de la tribune ci-dessous, l'École inclusive ne saurait être construite sur la précarité organisée de ses actrices principales.

Égalité femmes/hommes et handicap, 2 grandes causes nationales : pourquoi alors les AESH sont-elles maintenues dans la précarité ?

Depuis des années, les accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH) alertent sur leurs salaires indignes, leurs contrats précaires, leurs temps incomplets imposés, l'absence de reconnaissance de leur métier pourtant essentiel à l'école inclusive.

Or, en bafouant le métier d'AESH et en méprisant celles et ceux qui l'exercent, le ministère maltraite par ricochet les élèves en situation de handicap. Derrière les discours sur l'inclusion, c'est une hypocrisie qui se joue : on nie les besoins réels des élèves et on ment aux familles sur les moyens réellement mis en œuvre.

Une preuve de plus : le 7 janvier, le Sénat a rejeté la proposition de loi, bien que modifiée dans son périmètre initial, visant à améliorer leurs conditions d'emploi. Pour nous syndicalistes et féministes, ce n'est pas un accident parlementaire, c'est un choix politique qui s'inscrit dans une longue histoire consistant à dévaloriser systématiquement les métiers féminisés.

Car il faut le dire clairement : le métier d'AESH est féminisé à plus de 94% (source panorama statistique des personnels MEN octobre 2025). Et comme tant d'autres métiers du soin, de l'accompagnement et de l'éducation, il concentre tous les marqueurs des inégalités professionnelles femmes-hommes : temps incomplets imposés, bas salaires, précarité contractuelle, absence de déroulé de carrière, invisibilisation du travail réel.

Pourtant, l'inclusion du handicap et l'égalité femmes-hommes sont régulièrement brandies par les dirigeants politiques comme des "causes nationales" et des priorités. Mais que valent ces proclamations quand, dans les faits, celles et ceux qui rendent l'école inclusive possible vivent sous le seuil de pauvreté ? Quand un métier, très majoritairement féminisé, indispensable au service public d'éducation est maintenu dans une précarité organisée ?

La proposition de loi du 7 janvier rejetée par les sénateurs proposait justement de sortir les AESH de la précarité en leur offrant un statut stable avec des droits renforcés (rémunération, carrière, protection statutaire). Votée, elle aurait permis d'ouvrir les discussions sur les contours du statut afin de reconnaître pleinement le rôle des personnels dans l'école inclusive et d'améliorer la qualité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Le rejet de cette proposition de loi, accompagné de propos ministériels minimisant la portée de cette réforme ou renvoyant à de vagues ajustements futurs, envoie un signal glaçant aux AESH : leur travail et leur engagement ne méritent ni statut, ni salaire digne, ni reconnaissance. Ce mépris institutionnel contraste violemment avec les discours officiels sur l'égalité et l'inclusion.

Ce que vivent les AESH n'est pas une exception malheureuse. C'est un système : le patriarcat.

Dans la fonction publique comme ailleurs, les métiers très féminisés sont structurellement moins bien payés, moins reconnus, plus précaires. Non parce qu'ils seraient moins qualifiés ou moins complexes – c'est d'ailleurs tout l'inverse ; mais parce qu'ils sont historiquement pensés comme le prolongement de prétendues "qualités naturelles" féminines : patience, douceur, dévouement, empathie. Des qualités qu'on invoque pour exiger toujours plus¹ sans jamais les payer car elles ne sont pas considérées comme des compétences et donc comme du travail.

L'histoire sociale et féministe le montre : des nourrices aux aides-soignantes, des agentes d'entretien aux assistantes maternelles, les femmes sont passées du travail gratuit au travail sous-payé. Les employeurs publics et les gouvernements du XXI^e siècle, en créant le métier d'AESH, s'inscrivent dans la droite ligne des choix opérés par ceux du XIX^e siècle concernant l'emploi des femmes : indispensables, mais relégués au second plan.

Leur métier est essentiel, mais invisibilisé.

Leur expertise est réelle, mais ni reconnue ni rémunérée à sa juste valeur.

Leur précarité n'a rien d'une fatalité : elle résulte de choix budgétaires et politiques sexistes.

Les employeurs publics et les gouvernements du XXI^e siècle, en créant le métier d'AESH sans droits ni statut à la hauteur des missions confiées, prolongent et actualisent la logique des métiers féminisés du XIX^e siècle : indispensables au fonctionnement du service public, mais délibérément maintenus dans l'invisibilité, la précarité et le sous-paiement.

Face à cela, la mobilisation des AESH et de leurs collègues prend une ampleur inédite. Grèves, rassemblements, interpellations publiques : partout, la colère s'exprime. Cette mobilisation s'inscrit dans une histoire plus large des luttes de femmes pour la reconnaissance de leur travail, des femmes de chambre des Batignolles aux infirmières de la fin des années 1980.

Ce combat dépasse la seule question des AESH. Il pose une question politique fondamentale : quelle valeur notre société accorde-t-elle au soin, à l'accompagnement, à l'éducation ? Tant que ces missions seront confiées majoritairement à des femmes, sous contrats précaires et à bas salaire, l'égalité restera un slogan vide.

Revaloriser le métier d'AESH, créer un véritable statut, garantir un temps plein choisi, un salaire digne et des perspectives de carrière, ce n'est pas une faveur. C'est une exigence de justice sociale, d'égalité femmes-hommes et de cohérence politique. L'école inclusive ne peut pas reposer sur la précarité organisée de celles qui la font vivre au quotidien.

Nous appelons donc les pouvoirs publics à sortir des discours et à prendre leurs responsabilités. Et nous appelons l'ensemble des organisations syndicales, associations féministes, collectifs de parents, personnels de l'éducation et citoyen·nes à soutenir la mobilisation des AESH. Parce que défendre les AESH, c'est défendre une école réellement inclusive. Et parce que lutter contre la précarité des métiers féminisés, c'est faire avancer l'égalité réelle.

Signataires :

Alyssa AHRABARE · présidente la Clef
Élisabeth ALLAIN-MORENO · secrétaire générale du SE-UNSA
Ana AZARIA · co-présidente de Femmes Égalité
Sophie BINET · secrétaire confédérale de la CGT
Virginie CASSAND · responsable nationale AESH FSU
Marion CHEVALIER · référente nationale AESH SE-UNSA
Caroline CHEVÉ · secrétaire générale de la FSU
Marilyse LÉON · secrétaire générale de la CFDT
Julie FERRUA · co-déléguée générale de Solidaires
Aurélie GAGNIER · co-secrétaire générale de la FSU-SNUipp
Delphine GIRARD · mandatée AESH SUD Education
Murielle GUIBERT · co-déléguée générale de Solidaires
Élodie K'BIDI · responsable nationale AESH SNALC
Nathalie LEGROS · responsable AESH CFDT Éducation Formation Recherche Publiques
Audrey MARINELLI · AESH, membre du collectif national AESH de la CGT Educ'action
Marion MAURICE-JASSERON · co-secrétaire SUD Education.
Catherine NAVE-BEKHTI · secrétaire générale CFDT
Marie-Hélène PIQUEMAL · vice-présidente nationale du SNALC,
Céline PIQUES · porte-parole Osez le féminisme !
Suzy ROJTMAN · porte-parole du Collectif National pour les Droits des Femmes (CNDF)
Charlotte VANBESIEN · secrétaire fédérale CGT FERC
Sophie VÉNÉTITAY · secrétaire générale SNES-FSU
Isabelle VUILLET · co-secrétaire générale CGT Educ'action
Youlie YAMAMOTO · porte-Parole d'Attac

Suite des signataires :

Danielle ARNAUD · secrétaire nationale SNALC secteur AESH
Coralie BENECH · co-secrétaire générale du Snep-FSU
Muriel BILLAUD · co-secrétaire générale SNUEP-FSU
Éléna BLOND · secrétaire nationale CGT Educ'action en charge des personnels AESH
Laurence DAUTRAIX · co-secrétaire générale du SNETAP-FSU
Manuel DEVEAUD · secrétaire Général du SEA-UNSA,
Sarah DU BOSCO · AESH, membres du collectif national AESH de la CGT Educ'action
Florence DUBONNET · secrétaire Nationale CFDT Éducation Formation Recherche Publiques
Fabrice GROSSET · responsable AESH CFDT Éducation Formation Recherche Publiques
Jean-Jacques HENRY · secrétaire Général Adjoint du SEA-UNSA
Jennifer LAFUENTE · référente nationale AESH SE-UNSA
Céline LEHUEDE · responsable AESH FSU
Luce MARTIN · AESH élue SNALC en comité académique
Jean-Marc MARX · secrétaire Nationale CFDT Éducation Formation Recherche Publiques
Sandrine MONNIER · co-secrétaire générale de la FSU-Snuipp
Hervé PHILIPPE · référent AESH pour le SEA-UNSA
Laure REVEL · secrétaire générale CFDT Fonctions Publiques
Alexandra SIVELLE · référente nationale AESH SE-UNSA
Cécile STASSI · responsable nationale AESH FSU